



AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUES NEUFS

La Ville de Thiais a institué une subvention versée en cas d'achat d'un vélo à assistance électrique neuf par les particuliers résidant à Thiais. Cette aide financière est une mesure incitative visant à favoriser les déplacements non polluants en milieu urbain.

Le montant de cette subvention est fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique dans la limite de 200 € par matériel neuf acheté.

Un seul vélo par ménage peut être subventionné.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Le demandeur devra remettre un dossier complet comprenant :

- Le formulaire signé de la demande de subvention pour les particuliers résidant sur la Commune.
- Deux exemplaires originaux de la convention, relative à l'attribution d'une subvention aux Thiaisais afin de les aider à acquérir un vélo à assistance électrique, complétés et signés portant la mention manuscrite « lu et approuvé ». La convention est au nom du demandeur même si le bénéficiaire est un mineur.
- Un justificatif de domicile au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du deux-roues électriques de moins de deux mois :
 - Le dernier avis de la taxe d'habitation complet (deux volets – pas d'échéancier) ;
 - Ou une quittance de loyer ;
 - Ou une facture de consommation d'électricité.
- Une copie de certificat d'homologation pour un vélo à assistance électrique (norme EN 14764 ou 15194).
- La copie de la facture d'achat acquittée du vélo à assistance électrique, établie au nom, prénom et adresse de résidence thiaisienne du demandeur et portant mention du type de vélo acheté. Cette facture doit être postérieure au 21 janvier 2020.
- Un relevé d'identité bancaire, établi à ses nom et prénom avec mention de l'IBAN, du BIC et le logo de l'établissement bancaire (mentions exigées par les services comptables pour effectuer le virement de la subvention.

Un dossier incomplet ne pourra être instruit.

Le dossier complet est à adresser à déposer ou par courrier à l'Hôtel de Ville :

**Mairie de Thiais
Secrétariat Général
1 rue Maurepas
BP 141
94321 Thiais Cedex**



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le bénéficiaire et l'utilisateur constituent la même personne (compléter le 1).

OU

Le bénéficiaire est le représentant légal de l'utilisateur mineur (compléter le 1 et le 2).

1- LE BÉNÉFICIAIRE ET L'UTILISATEUR CONSTITUENT LA MÊME PERSONNE

Monsieur Madame

Nom d'usage : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Prénoms : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Courriel :

Téléphone :////

Date :

Signature :

2- LE BÉNÉFICIAIRE EST LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'UTILISATEUR MINEUR

Monsieur Madame

Nom de famille : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Prénoms : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Date de naissance :

Je soussigné le demandeur, atteste sur l'honneur être le représentant légal du mineur bénéficiaire et atteste qu'il réside à mon domicile thiaisien.

Date :

Signature :

Je soussigné le demandeur, prend l'engagement sur l'honneur, pour la durée de la convention à :

- Ne percevoir qu'une seule subvention,
- Ne pas revendre le vélo à assistance électrique aidé sous peine de restituer la subvention à la Ville,
- Apporter la preuve aux services de la Ville, qui en feront la demande, que je suis bien en possession du vélo à assistance électrique aidé.

Date :

Signature :